

Les indispensables

Équipements et matériels nécessaires à la donneuse :

Disposer impérativement d'un **congélateur** au domicile.

Tout le matériel pour le recueil du lait (tire-lait, biberons, téterelles ...) est fourni par le lactarium.

Les règles d'hygiène :

Effectuer des soins d'hygiène intime quotidiens. Se laver les mains et les seins avec du savon sur-gras liquide avant le recueil du lait et les sécher avec du papier jetable (pas de serviette éponge). Dégraisser au liquide vaisselle et stériliser systématiquement le matériel utilisé pour le recueil

Règles de conservation du lait maternel :

Conserver le lait au réfrigérateur à + 4°C dans la zone la plus froide pendant **48h maximum**. Dépassé ce temps, **congeler le lait à - 18°C** et **le conserver 4 mois maximum**.

Ne jamais recongeler du lait décongelé

Ne jamais mélanger du lait fraîchement recueilli et du lait congelé

Comment les lactariums collectent-ils le lait ?

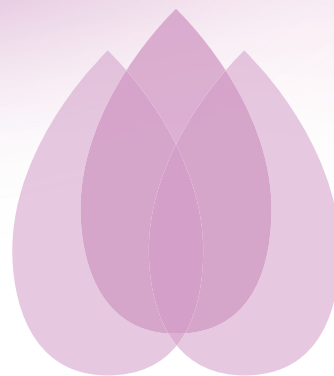
Le lait est collecté à domicile par un employé du lactarium avec un véhicule équipé de glacières isothermes pour respecter la chaîne du froid.

Les passages sont espacés de 15 jours à un mois suivant la proximité du domicile de la donneuse et la capacité du congélateur. Dans certains cas, des donneuses peuvent amener le lait récolté au lactarium si leur domicile est proche ou recueillir le lait sur place.

Où le lactarium redistribue-t-il le lait ?

Dans les **établissements de santé** (service de néonatalogie, pédiatrie,...). Au domicile des parents sur **prescription médicale**.

Pensez y, parlez en.



Où se renseigner
sur le don de lait ?

Site internet des lactariums de France :
<http://www.lactariums-de-france.fr>

Brochure réalisée sous la direction de
Mélanie Camps (Sage-femme) et de Virginie Rigourd
(Médecin responsable du Lactarium Régional d'Ile de France)

Mémo pour les
professionnels de santé

Don
de lait

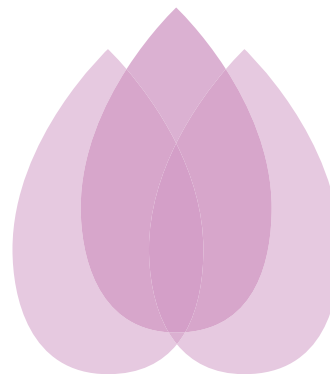


Avec la collaboration de Philips AVENT

“

Faire un don de lait, c'est un peu plus qu'allaiter »

Lactarium de Paris



Les missions du lactarium :

Le lactarium est une **banque de lait maternel** et un **centre de conseil** :

- Il réalise la collecte, la préparation, la qualification, l'analyse et le traitement du lait maternel ainsi que la distribution et la délivrance du lait maternel.
- Il soutient et accompagne les mamans ayant leur enfant hospitalisé.
- Il conseille les mamans allaitantes.
- Il promeut l'allaitement maternel.

Le don de lait au lactarium :

Le don de lait peut être anonyme ou dirigé et il est non rémunéré.

Dans les deux cas la donneuse confie son lait au lactarium pour qu'il soit analysé, traité et ensuite donné à un nourrisson hospitalisé.

- **Le don anonyme** : la donneuse est anonyme, et ne connaît pas les nourrissons bénéficiaires de son don.
- **Le don dirigé** : la donneuse est la mère du nourrisson hospitalisé.

Le lait donné au lactarium ne sera redistribué à des nourrissons qu'à la suite d'une **prescription médicale précise** :

- Prématurés < 32 semaines d'aménorrhée
- Poids de naissance < 1 500 g
- Pathologies spécifiques (digestives, etc.)

Les conditions de recrutement des donneuses

La donneuse est une femme en maternité ou à domicile qui allaite son bébé et qui offre son surplus de lait à des nouveau-nés fragiles.

Elle peut arrêter à tout moment de donner son lait si elle le souhaite.

Conditions de recrutement par le lactarium :

- Don minimum accepté d'environ 1 litre au total
- Passage d'un **entretien + questionnaire sur les contre-indications** au don de lait
- **Dépistages obligatoires des sérologies** et des contre-indications éventuelles.
 - Le dépistage est réalisé lors du **premier don** et répété **tous les 3 mois**.
 - Anticorps anti-VIH 1 et 2
 - Antigène HbS et Anticorps anti-HbC
 - Anticorps anti-HCV
 - Anticorps anti-HTLV 1 et 2
- Validation de la candidature par le médecin responsable du lactarium



Quels sont les antécédents et facteurs de risque incompatibles pour le don

- Usage de drogues y compris cannabis
- Relations à risque de la donneuse ou de son partenaire
- Infections sexuellement transmissibles (IST)
- Antécédent de transfusion de produits sanguins
- Antécédent de transplantation de tissus ou d'organes
- Dialyse rénale
- Tabagisme
- Alcoolisme
- Prise de certains médicaments
- Antécédent d'insémination artificielle sans contrôle préalable du donneur
- Antécédent de traitement par des hormones hypophysaires extractives **avant 1986**
- Antécédent personnel ou familial d'une maladie neurovégétative
- séjour en Angleterre **avant 1996** de plus de 1 an cumulé

Avec la collaboration de Philips AVENT